

A N N E E 1 9 9 0

N° 278

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

VIIème LEGISLATURE

J O U R N A L D E S D E B A T S

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE A990

C O M P T E R E N D U I N _ E X T E N S O

SEANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 1990

S O M M A I R E

- I - Membres du Gouvernement présents 1
- 2 - Ouverture de la séance 1
- 3 - Projet de loi n° 29/90 portant dissolution de la Société de mise en valeur de la Casamance (SOMIVAC)..... 2
- 4 - Projet de loi n° 25/90 modifiant le code de l'Administration Communale..... 26
- 5 - Projet de loi n° 26/90 abrogeant la loi 72-63 du 26 Juillet 1972 modifiée, fixant le régime municipal des communes chefs lieux de région autres que la Commune de Dakar.....

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

MM. Cheikh CISSOKO, Ministre du Développement rural,
Famara Ibrahima SAGNA, Ministre de l'Intérieur ;
Coumba N'Doffène Bouna DIOUF, Ministre chargé des
Relations avec les Assemblées.

OUVERTURE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Projet de loi n° 29/90 portant dissolution de
la Société de mise en valeur agricole de la Casamance (SOMIVAC)

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 29/90
portant dissolution de la Société de mise en valeur agricole de la
Casamance (SOMIVAC).

La parole est à Monsieur Amadou Mactar NDAO, Rapporteur de
l'Intercommission constituée par les commissions du Développement
rural, de la Législation et des Finances.

MONSIEUR AMADOU MOCTAR NDAO

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

L'intercommission constituée par les Commissions du
Développement rural, de la Législation et des Finances s'est réunie
le lundi 24 septembre 1990 à 15 H 30 sous la présidence de Monsieur
le Député Sada DIA, Président de la Commission du Développement
rural, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 29/90 portant
dissolution de la Société de Mise en Valeur Agricole de la
Casamance (SOMIVAC).

Le gouvernement était représenté par Monsieur Cheikh Abdoul
Khadre CISSOKHO Ministre du Développement rural et de l'Hydraulique
entouré de ses principaux collaborateurs.

Monsieur le Président, après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre, lui a passé la parole pour l'exposé des motifs du projet de loi que vos commissaires ont suivi avec beaucoup d'intérêt. C'est ainsi que Monsieur le Ministre toujours animé de sa franchise habituelle nous a présenté cette société de sa création en 1976 à son stade de dissolution, sans cacher les difficultés rencontrées mais aussi les acquis à conserver par les projets ou GIE qui sont appelés à prendre la relève de la société (SOMIVAC).

Créée en 1976, la SOMIVAC a contribué à donner aux agriculteurs des régions de Ziguinchor et de Kolda une solide formation technique tout en leur assurant un important appui logistique.

Dans chacune de ces régions, il a maintenant été mis en place un projet intégré de développement visant à prolonger les actions de formation engagées par la somivac tout en participant au renforcement des infrastructures productives ; il s'agit du DERBAC à Ziguinchor et du PRIMOCA dans le département de Sédhiou:

La SOMIVAC a également contribué à l'identification et à la préparation de l'aménagement des vallées de Baïla et Kourobeul Bolon, ainsi que des actions de lutte contre la salinisation des terres agricoles (barrage de Guidel, programme de gestion de l'eau).

Ces projets nécessitent une phase opérationnelle, la mise en place de structures spécifiques à gestion autonome. C'est également le cas du projet d'auto)promotion rurale appelé à développer un appui spécifique à l'intention des groupements socio-professionnels les plus motivés.

Dans ce contexte de diversification des modes d'intervention qui nécessitent une redistribution des tâches et une décentralisation des structures d'appui, le rôle de la SOMIVAC s'est considérablement amoindri, de sorte que son existence ne se justifie plus, étant donné en outre la charge financière qu'elle représente pour le budget de l'Etat. La dissolution est donc proposée.

Dans cette perspective, les agents de la SOMIVAC ont préparé avec l'appui du Ministre du Développement rural et de l'Hydraulique et de la délégation à l'insertion, à la Réinsertion et à l'emploi, un projet de promotion agricole, qui, outre la compensation des emplois perdus 250 sur 302, contribuera à la responsabilisation accrue des producteurs de la région. Il faut signaler que ce projet dispose d'un capital de 15 000 000 de frs pour un programme d'investissement soumis à des pays amis de 300 000 000 de frs.

Suite à l'intervention très riche de Monsieur le Ministre, vos commissaires ont posé un certain nombre de questions et ont exprimé leurs inquiétudes :

- 1°) L'insertion des 300 agents.
- 2°) Disparition des sociétés d'encadrement du monde rural : après la SOMIVAC, la SODEVA et la SAED sont menacées.
- 3°) Quelles sont les dispositions prises pour sauver les travailleurs de la SODEVA et de la SAED.
- 4°) N'y a-t-il pas de solution pour repêcher la SOMIVAC ?
- 5°) Après la SOMIVAC, qui s'occupera de la formation technique et de l'encadrement du monde rural ?
- 6°) Quel est le sort réservé aux 90 agents non indemnisés au niveau de la SOMIVAC pour une enveloppe de 120 000 000 de frs ?

A la place des sociétés à créer ou des GIE, ne peut-on pas subventionner les services en place au lieu de créer pour créer ?

Vos commissaires souhaitent que les travailleurs des sociétés d'encadrement du monde rural soient bien impliqués à la nouvelle politique agricole et au désengagement de l'Etat.

Réponses et apaisements donnés par Monsieur le Ministre :

Pour les travailleurs de la SOMIVAC et plus précisément les contractuels ; sur les 302 agents, 250 agents sont intégralement désintéressés, 31 agents décédés ou retraités sont aussi désintéressés ou leurs ayants-droits. Il ne reste donc que 21 agents qui sont en activité pour la maintenance du patrimoine.

Le Ministre a dit son opposition à la suppression de la SODEVA et de la SAED, mais penche plutôt pour une diminution du personnel.

Pour l'encadrement du monde rural, les GIE et les nouvelles sociétés seront plus fonctionnels parce que autonomes, mais à côté une structure légère et régionale sera installée à Ziguinchor pour coordonner et veiller à la bonne gestion.

Les nouvelles sociétés auront en charge tout le programme d'encadrement et de formation. Par exemple : 40 milliards vont aller en direction du monde rural pour le développement de Kolda, Sédhi Bignona, Oussouye, Ziguinchor, Vélingara.

Le Derbac vient de lancer un programme de pistes de production très ambitieux.

Le PRIMOCA avec 25 milliards a aussi dans son programme des volets forages.

- Pour la subvention en direction du monde rural, Monsieur le Ministre signale que l'arachide constitue un exemple car tout le monde sait que son prix est subventionné et l'année dernière on a distribué sous forme de prime 800 000 000 frs, et dans le même ordre, la SODEFITEX aussi subventionne le prix du coton.

La Commission après un débat houleux mais sincère, dans sa grande majorité a voté pour le projet bien que d'autres commissaires ayant assisté disent-ils à la naissance de cet enfant (la SOMIVAC) et qu'ils ont vu grandir ne pouvaient pas signer son acte de décès. C'est pourquoi elle vous demande s'il n'y a pas d'objection de votre part de voter ce projet.

Monsieur le Président, avant de lever la séance, a donc invité tous les commissaires à un travail d'explication franche et loyale en direction des populations rurales concernées.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Ministre avez-vous des observations sur le rapport ?

MONSIEUR LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Je voudrais tout simplement, si vous le permettez, apporter quelques
gères corrections. A la page 2, pour éviter des confusions, parce que
vous verrez dans le 4ème paragraphe 5ème ligne, on parle de plus de
agents sur 302. Le chiffre 302 a été expliqué un peu plus tard, c'est
l'ensemble des agents de la SOMIVAC. Dans le cas présent, les empl
perdus sont de 250 sur 371.

Ensuite une question de forme: à la page 3 paragraphe 6 alinéa 5, on p
le de tous les travailleurs de la SOMIVAC et plus précisément des con
tractuels. Sur les 302 agents 250 sont intégralement désintéressés
agents au lieu de mettre ~~décédés~~ ou retraités je souhaiterais qu'on
ta retraités ou ~~décédés~~ pour qu'il y ait plus de cohérence dans la p
se.

Ensuite à la page 4, pendant les discussions il y a eu une petite
sion entre GIE sociétés qui sont de nouvelles créations privées et
gées de se promouvoir elles-mêmes grâce à des secteurs porteurs que
laissent les sociétés régionales de développement comme la SOMIVAC, r
sont donc des structures privées. Mais le paragraphe ici parle plu
des structures étatiques qui ont pris la relève. Ces sujets étatique
ce sont des projets autonomes de développement et non des GIE et de
velles sociétés. Il faut donc dire que pour l'encadrement du monde
les projets autonomes de développement seront plus fonctionnels par
que autonomes mais à côté, une structure légère et régionale sera
lée à Ziguinchor pour coordonner et veiller à leur bonne gestion.
ce sont des projets de développement autonomes et agricoles. Dans
paragraphe suivant, au lieu de dire les nouvelles sociétés, on peut
les nouvelles unités ci-dessus indiquées auront en charge etc...

Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations que je voulais faire. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Monsieur le Rapporteur, pas d'observations. Merci.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de l'intercommis- sion. Quels sont ceux qui demandent à intervenir ?

Je donne la parole à notre collègue Moussa KANTE.

MONSIEUR MOUSSA KANTE

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Si j'interviens dans ce débat, c'est pour apporter une certaine contri- bution à la dissolution de la SOMIVAC que nous avons vu naître dans ce région sud du pays, de Casamance. Il est difficile, il faut le recon- tre quand on a vu naître et grandir un enfant, de signer comme l'on d' certains de nos commissaires son arrêt de mort, mais nous appartenons à un régime, et il y a des options fondamentales que nous devons tous respecter. Il s'agit du désengagement de l'Etat dans certains domaines. Comme le Président de la Commission, avant de lever la séance, a deman- à l'ensemble des commissaires, moi j'ajouterai à l'ensemble des membre du gouvernement et particulièrement Monsieur le Ministre du Développe- Rural et de l'Ydraulique de mener campagne dans le Sud, une explicat- très claire et très franche vis-à-vis de cette situation là. La SOMIV/ a été une très grande société en Casamance. Son action a couvert toute cette région naturelle du sud du pays, de Oussouye à Vélingara, il se trouve aujourd'hui que l'Assemblée nationale est appelée à délibérer e sa dissolution. Il y a des inquiétudes. Nous savons et nous reconnais sons que dans ce Sud du pays, d'importants projets existent actuelle- tels que le DERBAC dans le sud et en moyenne Casamance le PRIMOCA? et nous avons la SODAGRI en haute Casamance. Mais est-il toujours qu'il difficile de voir dans une région disparaître une société de l'enverg

de la SOMIVAC. Des inquiétudes tourneront autour de certains points essentiels, il s'agit de la constitution du GIE dont on parle au niveau de la SOMIVAC et des travailleurs déflatés.

Je crois que la DIRE doit suivre d'une façon très méthodique la création de ces GIE là. Si mes informations sont exactes, il y a certains qui ont contribué à la constitution de son capital et qui pour une raison ou un autre, veulent se retirer pour des raisons qu'on ignore. Quand il y a un certain nombre de travailleurs déflatés au niveau d'une société, il est important que des structures au niveau du gouvernement aident et suivent toutes les opérations que ces agents déflatés entreprennent pour leur survie. C'est pourquoi je souhaiterais Monsieur le Ministre, que vous veillez particulièrement au suivi de la constitution de ces GIE au capital de 15 millions. D'autre part, pour ce qui est des déflatés, il était bien dit à un moment bien déterminé, que tous ceux-là qui font partie du siège de la SOMIVAC, que la priorité leur soit accordée pour être insérés dans le DERBAC et que ceux qui étaient du projet du développement rural de la Casamance, du département de Sédhiou le PRS devaient avoir la priorité pour être absorbés par le projet PRIMOCA, mais il y a une interférence telle que au niveau de Sédhiou, il y a un sentiment de frustration qui se crée parce qu'il semblerait que le plus grand nombre d'agents recrutés déflatés de la SOMIVAC au niveau du siège se trouvent installés actuellement à Sédhiou pendant qu'au niveau de Sédhiou, il y a des déflatés qui sont là et qui attendent. Je crois que tout ceci mérite une certaine explication, mérite un certain suivi pour que les uns et les autres, nous apportons notre contribution pour que l'acte de décès que nous signons aujourd'hui n'ait pas de répercussions graves sur l'ensemble des populations de Sédhiou.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Momar LO.

MONSIEUR MOMAR LO

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

S'il est vrai que l'ajustement structurel qui est actuellement en cours dans ce pays doit avoir pour conséquence logique le rétrécissement de l'action de l'Etat surtout en milieu rural, il reste évident que ce projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui entre dans cette logique. Cependant, étant du milieu rural, chaque fois que nous nous trouvons devant un problème d'urgence qui consiste à matérialiser le retrait de l'Etat du point de vue de ses activités en milieu rural, nous sommes inquiets, non pas parce que nous avons la nostalgie d'un passé récent où nous avons toujours décrié la prolifération des structures d'encadrement en milieu rural, avec pour conséquences majeures une prolifération des messages qui au lieu de rendre claires les options de l'Etat, les rendaient floues au contraire au niveau des populations rurales. Cependant, chaque fois donc que l'Etat se retire au niveau des organismes qu'il avait créés, nous avons toujours constaté, Monsieur le Ministre, et de manière très déplorable que les infrastructures qui avaient coûté très chèrement à l'Etat n'ont jamais servi à autre chose. Nous avons vu aujourd'hui le cas de la SODESP, nous avons vu d'autres cas où les infrastructures sont en train de se détériorer au moment où sûrement les populations rurales en avaient besoin pour d'autres raisons.

Il y a ensuite, Monsieur le Ministre, que chaque fois que l'Etat se retire, le coût social surtout au niveau des agents qui étaient justement au niveau de ces sociétés, reste encore un problème très inquiétant et chaque fois on nous a dit qu'il y a des recasements, qu'il y a des indemnités, mais cela ne suffit pas, car l'essentiel pour nous, c'est de pouvoir recaser justement ces agents, leur donner des activités qui leur permettraient de rendre plus efficaces leurs connaissances qu'ils avaient déjà acquises en tant que membres de l'encadrement au niveau de ces sociétés.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, il est vrai que le retrait de l'Etat comme je l'ai dit tout à l'heure procède d'une certaine logique. Mais depuis que vous êtes accepté à la tête de ce département Monsieur le Ministre, vous avez dit et annoncé des réformes au plan agraire, pour que le paysan devienne un véritable agriculteur dans le sens plein du terme.

Monsieur le Ministre, depuis lors nous attendons ces réformes.

+ Nous attendons de savoir exactement où est-ce que vous en êtes ? Et si le processus n'a pas encore avancé, Monsieur le Ministre, nous vous demandons, à cette occasion, de bien vouloir nous faire part des obstacles ou peut-être même des perspectives à court terme que vous envisagez.

Monsieur le Ministre, il reste donc évident que le milieu rural aujourd'hui ressent un certain désengagement mais nous avons toujours pensé que le désengagement de l'Etat devrait donner la possibilité à des groupements organisés justement de prendre le relais, or les GIE dont on parle jusqu'à présent à mon avis, ne sont pas encore capables de prendre en charge les aspirations des populations rurales. Ce qui veut dire en d'autres termes que le travail qui a été accompli et bien accompli par l'Etat et par les services d'encadrement depuis 25 ans risque aujourd'hui de connaître une rupture et c'est ça qui est déplorable Monsieur le Ministre. C'est pourquoi dans cette perspective, nous vous encourageons à hâter et très rapidement Monsieur le Ministre, le processus de mise en place des GIE et surtout leurs possibilités d'accéder au crédit pour pouvoir financer justement les problèmes aux quels ils sont confrontés aujourd'hui.

Voilà Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, les quelques réflexions que je voulais faire.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue le Président Louis DACOSTA.

MONSIEUR LOUIS DACOSTA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je n'aurais pas d'état d'âme pour ce qui est de la suppression de la SOMIVAC, car je sais que le Gouvernement et l'Assemblée sont logés à la même enseigne et que toute initiative du Gouvernement tend sans doute à améliorer la situation économique, sociale de

notre pays. La suppression de la SOMIVAC, pour moi, c'est tout simplement un changement de moyen de locomotion. Je pense que dans l'esprit du Gouvernement, la mise en place de ces organismes, DERBAC et PRIMOC, c'est comme qui dirait des passagers qui étaient dans une pirogue qu'on met dans une voiture. Donc c'est pour leur permettre d'aller plus vite. Ce que nous leur avons demandé, c'était tout simplement que les passagers qui étaient dans la pirogue qu'il n'y ait pas de laissés pour compte lorsqu'il s'agira de laisser la voiture. Mais sur ce plan là, le rapporteur nous a donné un apaisement pour ce qui est du problème du personnel de la SOMIVAC. Nous demanderons tout simplement que les apaisements qu'on nous a donnés soient vraiment effectifs et qu'il n'y ait pas ensuite par la suite des problèmes qui se poseraient sur le plan de l'embauche.

Mon deuxième propos, concerne le barrage de Guidel. Il semble que ce barrage ne soit pas jusqu'ici opérationnel alors qu'on nous parle de l'aménagement du Bolon de Kamoubeul et de Baïla. Ce barrage de Guidel est un vieux barrage c'est parmi les premiers barrages effectués avec l'aide internationale et c'était à la joie des populations rurales. Depuis un certain temps, on parlait d'effectuer des aménagements en amont de ce barrage-là pour pouvoir le rendre opérationnel. Mais jusqu'ici, réellement Monsieur le Ministre, à moins que je ne sois mal informé ou que je ne sois pas un bon observateur, parce que je passe tout le temps là-bas. Ce barrage fait piètre figure on se demande à quoi il sert. Il faudrait qu'on nous dise où est ce qu'on en est, à quoi il va servir.

Au lieu de nous parler de Baïla et de Kamoubeul, il faudrait qu'on nous dise ce qu'on compte faire de ce barrage.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Boubacar SALL.

MONSIEUR BOUBACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que les propos de notre collègue Moma LO, auraient pu me dispenser d'avoir à prendre la parole mais comme il vient de le dire, le gouvernement, sans le dire publiquement, abandonne le monde rural et le livre à la jungle des marchés capitalistes. Comme on dit en ouolof, celui qui est traîné par plus fort que ce soit, ne peut pas choisir son passage. Je conçois bien que la banque mondiale et le FMI puissent nous faire faire beaucoup de choses mais alors quand s'agit de notre sécurité même et de la survie des populations, je pense que nous devons comme l'ont fait certains pays, dire non. Je pense que cette décision là qui constitue l'acte de décès de la SOMIVAC, aurait dû être différée pour des raisons que nous savons tous. Ce qui se passe au Sud, c'est une situation que vivent les populations de Coki ou vers Fatick ou alors vers le département de Linguère où les gens vivent dans une misère plus grave, plus profonde. Donc je pense que le gouvernement aurait dû être suffisamment responsable pour dire à ses bailleurs de fonds, que nous traversons une situation telle que nous ne pouvons pas actuellement prendre une telle décision parce que cela conforte la position de ceux qui disent que cette région là est abandonnée. C'est une décision grave qui aurait dû être différée ou accompagnée d'une autre mesure pour pouvoir tranquiliser les populations. Mais comme je l'ai dit au début, nous sommes guidés par un courant beaucoup plus puissant que nos moyens mais de grâce, soyons conscients de la situation au Sud du Sénégal, de la nécessité de calmer nos populations qui se révoltent actuellement parce qu'elles se sentent frustrées et délaissées.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Samba BALDE.

MONSIEUR SAMBA BALDE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

Je sais que la mesure qui vient d'être prise ou qui est envisagée s'inscrit dans le cadre d'une meilleure politique agricole, dans le cadre de l'option de désengagement de l'Etat. Nous savons également que nous ne faisons pas du désengagement pour du désengagement. Mon problème, Monsieur le Président c'est que Monsieur le Ministre, en commission technique, a bien voulu nous dire toutes les mesures qui avaient été prises pour assurer la relève de la SOMIVAC, entre autres, les projets qu'on vient de citer : Barrage de Guidel, Projet DERBAC, PRIMOCA.

Le problème Monsieur le Président c'est que dans le barrage de Guidel, dans le DERBAC, dans le PRIMOCA, il y a du SOMIVAC là-dedans et que si aujourd'hui on parle du PRIMOCA ou du DERBAC, c'est parce que la Casamance a eu la chance qu'on ait créé la SOMIVAC en 1976. Le problème donc, c'est que si aujourd'hui, le problème de la relève de la SOMIVAC ne se pose pas, ces projets ont une durée de vie déterminée 5 ans et 7 ans. Le problème c'est de savoir après la disparition de la SOMIVAC et la fin de ces projets, quelle est la structure qui va se charger de cette mission parce que c'est dans le cadre de la mise en valeur de la Casamance, qu'on avait créé tous ces projets.

Enfin, Monsieur le Ministre nous a dit que tous les contractuels ont été désintéressés. Cela est exact, mais qu'en est-il des agents fonctionnaires ? Je voudrais préciser qu'il ne s'agit pas tout simplement de prix. C'est parce qu'il y a eu des fonctionnaires qui avaient été affectés à la SOMIVAC dans le cadre des textes régissant les sociétés d'Etat et qui compte tenu de leur fonction, avaient été reclassés dans ce cadre là et c'est ce différentiel de salaire qui n'a pas été payé. Donc ce ne sont pas simplement des primes de rendement mais un différentiel de salaire que la SOMIVAC doit et on n'en parle pas.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Madame Coumba BA vous avez la parole.

MADAME COUMBA BA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

J'avais une petite question à poser à Monsieur le Ministre. Elle est certainement très minime mais très importante puisque j'habite dans une région où il n'y a qu'une seule société et je suis tellement inquiète car je ne sais pas si elle subira aussi le même sort que la SOMIVAC. Je voudrais avoir quelques explications là-dessus.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Madame le Député.

La parole est à notre collègue Moussa DIEDHIOU.

MONSIEUR MOUSSA DIEDHIOU

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, j'interviens simplement pour reprendre les propos de certains collègues et exprimer un sentiment de compassion face à cet acte que d'aucuns ont qualifié de courageux alors qu'en fait, il s'agit de l'exécution d'un pas en arrière car la mission qui a été confiée à la SOMIVAC n'est pas terminée, elle ne fait que commencer. Si l'on parle d'ajustement structurel pour les uns et pour les autres, de désengagement de l'Etat, je voudrais que ce soit clair dans l'esprit de tout un chacun qu'il s'agit là simplement d'un abandon d'une certaine expérience en l'occurrence celle entamée avec la naissance de cette société qu'est la SOMIVAC. Car en fait comme le rapport le précise, et je voudrais louer ici le sérieux de notre collègue rapporteur le doyen NDAW, on n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi cette dissolution. Il apparaît clairement dans ce rapport que la SOMIVAC ne manque ni de moyens logistiques ni de quoi que ce soit. Pourquoi donc doit-elle disparaître ?

.../...

A mon avis, on aurait dû faire comme on avait fait avec la SAED ou la SODEVA, c'est-à-dire procéder à une diminution du personnel pour redresser la situation au lieu de dissoudre la société qui, le Ministre l'a reconnu, a un impact considérable sur la région de Casamance.

Personne n'est convaincu de la nécessité de dissoudre la société. L'on nous dit que cette suppression est atténuée par les projets qui existent déjà, mais les techniciens disent eux que ces projets avaient besoin justement de la SOMIVAC pour mener à bien leur mission.

Etant du département de Bignona, j'affirme pour le cas du DERBAC, ce projet financé à hauteur de 9 milliards pour une durée de 5 ans à partir de sa création, il va se produire la même chose pour la SOMIVAC et pour le projet de développement de Tendouck où il a fallu que l'Etat demandât aux bailleurs de fonds une rallonge budgétaire.

A la fin du rapport, on demande aux élus de faire une campagne d'explication franche et loyale. Que faut-il entendre par là ? Je demande aux uns et aux autres d'avoir la conscience tranquille. Nous avons dit que compte tenu de la situation qui prévaut dans le Sud, il est prématuré de prendre une telle décision. Cette société n'a pas 20 ans d'expérience et elle a déjà marqué les populations. Les populations de Casamance sauront apprécier les conséquences. Nous avons lancé un cri de désespoir, un cri du coeur. Donc ayez la conscience tranquille et ne nous demandez pas de faire une campagne d'explication franche et loyale.

Ce que nous avons dit, nous l'avons dit devant Dieu et les hommes : l'unité nationale pâtira de cette décision de dissoudre cette société qui couvrait et qui oeuvrait pour toute la région de Casamance. Quant au barrage auquel on fait allusion, le barrage qu'est-ce que c'est ? Le barrage de Guidel, c'est une action contraire qui est amorcée. Je ne suis pas technicien en la matière

mais un barrage qui lutte contre le sel, c'est l'action contraire à Guidel, cela risque de se poser à Afignam. Si la phase barrage proprement dite, elle est terminée, il reste la phase aménagement hydro-agricole qui n'est pas encore réalisée et tant qu'elle n'est pas réalisée, on ne peut pas parler de barrage. Quel impact peut avoir ce barrage ? Voilà la réalité. Et moi d'ailleurs, je vous l'ai dit, Monsieur le Ministre dans mes convictions politiques profondes, je dis que pour la SAED, la SOMIVAC, le processus est irréversible.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Il faut regretter que les sociétés à forte densité de main d'oeuvre disparaissent par faillite ou par dissolution. Nous regrettons bien sûr le dépérissement progressif des sociétés d'encadrement du monde rural. Après des déflations à la SODEVA, à la SAED, à l'ISRA, à la SODEFITEX, la SOMIVAC disparaît par voie de dissolution. Il faudrait reconnaître qu'avant l'acte de dissolution, la SOMIVAC a cessé pratiquement ses activités. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale doit tout simplement constater la fin des activités de cette société. Les travailleurs nous ont en fait consultés, nous avons défendu leurs aspirations, nous sommes intervenus en leur faveur, malheureusement, ils ont récupéré leurs droit de licenciement sans nous informer. Le Ministre a donné un certain nombre d'apaisements en ce qui concerne la réinsertion des travailleurs déflatés. Je souhaite que les projets mis en oeuvre répondent à l'attente des travailleurs.

Monsieur le Ministre, je souhaite que vous convoquiez les partenaires sociaux de votre département pour une étude générale des problèmes sociaux qui embrassent votre département et le monde rural. En effet, Monsieur le Ministre, dans certains départements, conformément au voeu du Président de la République, après la rencontre avec le bureau confédéral de la CNTS, le Ministre convoque, discute. Je prendrais un exemple, celui du ministère du Développement industriel. Dans ce ministère, nous avons discuté de la reprise des activités de l'ICOTAF, et c'est en voie de règlement. Nous avons discuté de la reprise des activités de la STS de Thiès. Aujourd'hui, nous avons dépouillé et un promoteur a été retenu. Nous sommes en train de voir la reprise des activités de la SISAC à Kahone, nous discutons de la reprise des activités dans le secteur de la pêche : la SOPESEA par exemple, pour d'autres sociétés, comme la biscuiterie WEHBE qui va être rachetée par le groupe MIMRAN, notre organisation syndicale s'occupe de la sauvegarde de l'emploi et ne peut certainement pas accepter que les travailleurs perdent leurs emplois. Malheureusement, nous constatons que la SOMIVAC a disparu, les travailleurs ont récupéré leurs droits, la situation est en fait notoire et on nous présente la dissolution. Nous pensons, Monsieur le Ministre qu'il faut certainement éviter de plus en plus que dans d'autres secteurs, les déflations se poursuivent de façon dramatique. Nous voulons discuter comme on l'a fait à la SAED, à la SODEVA et à l'ISRA. Nous pouvons faire confiance dans vos projets, mais nous voulons que de plus en plus on se soucie de la sauvegarde de l'emploi. C'est vrai, des projets disparaissent et d'autres naissent au Sénégal, mais nous voulons que de plus en plus, un plus grand nombre de projets subsistent et que les travailleurs de plus en plus conservent leur emploi.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Président Madia DIOP.

Je donne la parole à notre collègue, le Président Samba Laobé FALL.

.../...

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

L'examen de ce projet de loi a effectivement suscité beaucoup de commentaires mais je pense que les choses doivent être amenées à leurs justes proportions. C'est un gouvernement qui, dans un souci de développer une région donnée, avait mis en place une société la SOMIVAC. Je pense qu'il n'est pas pensable de dire que ce même gouvernement qui a eu un souci de mettre en place une structure capable de développer une région, délibérément dissout cet outil. Je pense qu'il y aurait inconséquence. Le Président Madia DIOP vient de le dire ; la société fonctionnait mais il y a eu des problèmes et au moment où nous votons cette loi, les employés ont déjà perçu leurs droits. Il y a donc une situation de fait et au moment où nous examinons cette loi, des mesures très importantes ont été prises par le gouvernement pour faire face à la situation, en améliorant, le texte le dit, ce qui existait déjà au niveau de cette région. Nous avons entendu certains de nos collègues de Sédhiou dire que les problèmes seront résolus le jour où le PRIMOCA entrera en action. Je pense que ce projet était très attendu par les populations de ce département. Et si l'appellation de l'ordre du jour dit dissolution de la SOMIVAC, je pense que c'est là où l'information aurait dû être davantage complétée parce qu'il y a dissolution, mais il ya avant la dissolution, mise en place d'outils performants, à notre avis, capables d'améliorer la situation de cette région.

Je crois qu'il est légitime qu'on pose les problèmes sociaux qui naissent de la dissolution de cette société. Je pense aussi qu'il est légitime de regretter certains aspects positifs de cette société, mais je pense qu'en toute honnêteté, il est bon de voir l'importance de ce qui a été mis en place au niveau de cette

société et l'importance des projets qui remplacent cette société. Je crois que c'est de la comparaison de ces éléments-là qu'on peut avoir ou de l'espérance ou peut-être des inquiétudes. Je pense que les explications du Ministre sont assez éloquentes pour nous laisser penser qu'il y aura amélioration et non pas récession contrairement à ce que certains pensent. Je vous remercie.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Nous avons épuisé la liste des orateurs.

Monsieur SAKHO, vous avez la parole.

MONSIEUR SAKHO

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Le projet de loi, objet de notre délibération d'aujourd'hui a pour but la dissolution de la SOMIVAC, société de mise en valeur agricole de la Casamance. Comme vous le savez, la SOMIVAC a été créée par la loi n° 76-64 du 2 juillet 1976 avec pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des projets évoluant sur le territoire de la Casamance originelle, c'est-à-dire de Gouloumbou à Diogué, il faut savoir qu'avant la création de la SOMIVAC, des sociétés d'encadrement du monde paysan avaient déjà existé dans le pays, à savoir, la SODEVA, la SAED, la SODEFITEX. Avec la création de la SOMIVAC, dernière née des sociétés d'intervention, ces différentes sociétés ont été réparties sur le territoire national : la SAED pour l'encadrement du Fleuve, la SODEVA pour le bassin arachidier, la SODEFITEX pour le Sénégal Oriental et la SOMIVAC pour la Casamance. L'exposé des motifs semble vouloir dire que la SOMIVAC a terminé son oeuvre et atteint ses objectifs. Je crois qu'il faut peut-être dire que la SOMIVAC n'a jamais été capable d'accomplir son oeuvre parce que dès

.../...

sa naissance, la SOMIVAC a été confrontée à des difficultés d'ordre financier. La SOMIVAC a souvent travaillé avec les pmoysens des projets qu'elle été sensé encadrer à savoir le projet rural de Sédhiou, le PIDAC, la mission agricole chinoise et un peu plus loin la SODAGRI et la SODEFITEX. En conséquence Monsieur le Ministre, j'affirme qu'en Casamance d'une manière générale et en basse casamance en particulier, il y a encore à faire, il y a encore beaucoup à faire en matière d'encadrement du monde rural.

Monsieur le Ministre, nous connaissons l'existence du DERBAC dans la région de basse casamance et du PRIMOCA en moyenne casamance mais nous disons comme l'a si bien dit le collègue Samba BALDE, ces projets ont une durée de vie théoriquement limitée dans le temps. C'est un contrat entre l'Etat sénégalais et les bailleurs de fonds. Or la mission de la SOMIVAC n'était pas limitée dans le temps comme celle de la SODEVA, comme celle de la SAED, comme celle de la SODEFITEX. Leur mission est d'encadrer les paysans ad vidam éternam parce que nous tous, différents cadres que nous sommes, nous subissons des perfectionnements ; donc il était absolument nécessaire également que les paysans soient encadrés tant que nous sommes là. Nous pouvons dire que la différence qu'il y a entre la SOMIVAC et ces sociétés ou ces projets, c'est que ces projets ont une durée limitée dans le temps. La SOMIVAC elle, a une mission d'encadrer les paysans avec une politique bien définie par le gouvernement du Sénégal. En ce qui concerne les travailleurs, Monsieur le Président, je salue la création du projet de promotion agricole qui va bénéficier du concours de l'Etat et des bailleurs de fonds mais ce que je voudrais dire, c'est que le matériel agricole existant au niveau de la société, que ce matériel puisse être mis à la disposition des paysans.

Il ne s'agit pas de leur en faire cadeau mais de le leur vendre. Cela permet de continuer encore l'oeuvre qui a été entreprise par la SOMIVAC plutôt que de donner ça à d'autres qui peuvent prendre ce matériel et le revendre aux paysans.

Je voudrais surtout insister sur les rizeries qui existent à Bounkouline, à Goudomp et les gens y sont habitués. Je crois qu'il ne faut pas les démonter mais les mettre à la disposition de ces gens.

Monsieur le Ministre, comme je l'ai dit, il s'agira du plus beau cadeau que vous aurez fait aux paysans.

Enfin Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, si vous le permettez, je ne voudrais pas mettre ma signature au bas de l'acte de décès de la SOMIVAC. Je pense que les uns et les autres me comprendront.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Monsieur le Ministre pour répondre aux différentes questions posées par les collègues.

Monsieur le Ministre vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je comprends, Monsieur le Président certaines inquiétudes exprimées ici par votre auguste assemblée face à la décision de liquidation de la SOMIVAC. Mais je voudrais apporter des apaisements et vous rassurer d'emblée pour dire que la mission de développement agricole du gouvernement sénégalais est une mission non seulement permanente mais une surpriorité du gouvernement. Le Président de la République ne ce jamais de dire non seulement à la nation mais aussi aux instances

.../...

internationales que le Sénégal, pays agricole agressé par la désertification depuis plus de 20 ans, considère le développement agricole comme une surpriorité. Vous en êtes des témoins permanents, étant donné qu'à travers le pays, toutes les actions qui doivent mener à un développement harmonieux de l'agriculture sont réalisées à tous les niveaux. Au niveau de la recherche, nous avons un des instituts les plus viables de l'Afrique, il faut le dire, c'est l'ISRA. Au niveau de l'éducation, nous avons au Sénégal non seulement un institut inter-etats de médecine vétérinaire mais nous avons un institut national agronomique, l'école nationale des cadres ruraux, des écoles d'agents techniques d'agriculture, des écoles de formation de monitrices rurales etc.

Sur le plan de la lutte contre la désertification, vous avez vu que nous avons mené pendant 12, 13 ans non seulement une lutte systématique contre la désertification dans notre pays mais nous avons joué un rôle éminent dans la sous région et dans le monde.

Sur le plan de la maîtrise de l'eau, nous sommes un des pays à avoir lancé un gigantesque programme de maîtrise des eaux de surface et des eaux souterraines et c'est justement en casamance que le Chef de l'Etat a également lancé la politique de soutien de l'Etat du barrage anti sel pour répondre à l'effort personnel que les braves populations de Casamance ont déployé pour lutter contre l'avancée du sel, la salinisation des sols au niveau des différentes rizières de cette région.

Le gouvernement sénégalais n'a reçu aucune pression de la Banque Mondiale ou du Fonds monétaire dans sa politique de suppression ou de réduction ou de changement de mission de ces sociétés régionales de développement. La SOMIVAC a été créée par la volonté du gouvernement, de l'Assemblée nationale et elle avait une mission mais n'oublions pas que c'était une société avec donc une obligation d'équilibre de ses dépenses et de ses recettes, de créer des recettes et même de maximiser son profit. Cette société était donc une structure parapublique qui travaillait avec l'appui de l'Etat mais avec également la recherche de recettes qui devait lui permettre de poursuivre sa mission mais ces recettes étaient versées dans les caisses du trésor. Actuellement, nous avons opté pour un autodéveloppement dynamique aussi bien au Nord, au Centre, qu'au Sud de notre pays par la création de sociétés de développement dynamique et par une décentralisation. Je crois que vous allez bientôt examiner d'autres projets de loi qui vont achever la décentralisation administrative.

.../...

Maintenant, nous devons décentraliser le pouvoir économique afin que les décisions qui seront prises soient des décisions justes et rapides tenant compte de la conjoncture économique très difficile, de notre situation de pays agressé par la désertification, de notre situation de pays en développement. Il faut donc que les décisions soient réfléchies et que l'on agisse dans l'intérêt des uns et des autres, donc dans l'intérêt de la nation. Cela nous a donc conduit à prendre la décision de retirer des sociétés régionales de développement les missions de production, d'action, de création de recettes et que ces missions, disons ces tâches de création de recettes soient transférées à la société civile et que ce soit elle qui fasse les travaux et que ces travaux lui rapportent de l'argent. Nous n'avons pas fait du capitalisme puisque nous n'avons pas demandé de créer des super-structures privées qui remplaceraient la SOMIVAC mais nous avons dit qu'il faut une décentralisation, créer des ONG, des GIE, des groupements de producteurs, des associations qui prennent chacun dans le milieu où il se trouve la relève en ce qui concerne les travaux cultureux, même les aménagements des terres, les traitements des récoltes, etc... pour gagner de l'argent, vivre et faire développer dans ce pays l'épargne nationale, cette épargne qui doit nous permettre de nous auto-développer.

La suppression de ces missions a donc entraîné pour certaines sociétés une réduction des activités. C'est le cas de la SAED, de la SODEVA, de la SODEFITEX même, puisque au niveau de la SODEFITEX, nous avons créé des ABP, des associations de base de producteurs qui prennent petit à petit les activités de la SODEFITEX qui sont des activités de commercialisation puis feront des activités de transport des produits. Mais cela ne veut pas dire que nous procédons à une diminution de l'encadrement de l'Etat, à une diminution de l'engagement de l'Etat à soutenir sa politique de développement. La SOMIVAC est très différente des autres sociétés. Vous l'aviez déjà dit, vous dites que c'est une société qui était chargée de la coordination et des études parce que les projets existaient : le PIDAC existait et a fini sa mission, le PRS existait et a fini sa mission. D'autres projets sont en train d'être créés. Le gouvernement sénégalais n'a pas dit qu'il a fini de développer ce pays et il n'a jamais qu'il est à 50 %, le développement d'un pays est continu. Nous, nous sommes une génération donnée, nous avons eu une tâche que nous essayons de faire. Les pays développés comme les Etats-Unis et la France continuent à créer des projets de développement, des projets agricoles et pourtant ce sont des pays développés.

Nous, ce que nous avons fait c'est d'avoir créé des sociétés à qui on a confié des activités qui ont été par la suite transférées à la société civile.

.../...

Nous avons parallèlement créé des structures d'études et des structures de coordination. Donc ces sociétés avaient atténué sa mission. Il n'y a pas un acte de décès à signer, il y a une mutation et un transfert à d'autres structures. Pourtant ici au Sénégal, nous avons eu Télé Sénégal qui a disparu qui a donné naissance à la SONATEL. Nous avons eu l'ONCAD qui a disparu, nous avons eu la Sonagraine qui fonctionne, nous avons la SONAVAS, mais la SOMIVAC disparaît, vous avez le DERBAC qui n'est plus un projet comme les autres mais un projet qui a donc subi l'évolution que nous connaissons dans la maîtrise des techniques et dans la globalisation de l'intervention. Vous avez PRIMOCA, qui est aujourd'hui une structure de coordination.

Donc la SOMIVAC a fini sa mission et la relève a été par d'autres structures. C'est pour vous dire que l'Etat continue à développer cette région, à lui accorder une surpriorité parce que c'est le deuxième grenier de notre pays et en même temps à amplifier des actions au niveau de cette région. Nous avons tendance à confondre toujours le terme société et le terme projet. Je vous ai dit tout à l'heure que la société c'est une structure parapublique. Même en créant le projet Derbac, le résultat est encore plus concret parce que l'Etat ne fait que dépenser, ne prend plus de recettes et je voudrais vous donner des prévisions, des investissements qui sont en cours qui sont exessivement importants pour cette région par rapport même à la région du nord qui a deux cent quarante milles hectares à aménager. Je le ferais au fur et à mesure aux réponses que je donnerais aux différentes interventions.

Monsieur le député Moussa KANTE a posé quelques questions et il s'est inquiété notamment de savoir si le personnel du PRS et du Derbac ont été recasés. Je voudrais lui dire que le personnel a été recasé au niveau de PRIMOCA et du Derbac. Au niveau de PRIMOCA, nous avons récupéré près de 30 agents qui viennent de la SOMIVAC et 25 agents spécialisés qui viennent du PRS et qu'en plus nous utilisons actuellement près de 150 employés originaires du PRS et Sédhiou. Vous savez déjà que sur les 271 travailleurs de la SOMIVAC 205 ont été repris. Je ne compte pas les autres grands projets, ce qui prouve qu'au contraire l'emploi de main-d'œuvre a augmenté par rapport à la SOMIVAC et sans compter la multiplication des programmes de développement. Des GIE vont être créés que nous suivrons. Nous avons pour mission de permettre le développement de ces structures et c'est la direction de l'agriculture qui est une direction beaucoup plus étoffée qu'avant qui s'en charge par le biais de la division de la promotion de l'auto-développement et des organismes socio-professionnels.

.../...

D'autres structures du ministère encadrent ces GIE comme la direction des Eaux et Forêts avec ces comités de reboisement qui font du maraîchage et qui font également des fruitiers sans compter la direction du génie rural qui va lancer des programmes de micro hydraulique au niveau de forages pour appuyer davantage les comités de gestion et augmenter les pouvoirs d'achat au niveau des villages pour qu'ils puissent faire face au besoin d'entretien de leurs forages.

Donc le GIE sera suivi et je tiens à vous affirmer ici que ces GIE sont des sociétés de promotion rurale et le capital a été entièrement libéré : 15 millions par les agents et 15 millions par la DIRE qui va appuyer le programme d'investissement qui a été élaboré et soumis aux Etats-Unis qui ont donné leur accord pour financer jusqu'à 300 millions. La DIRE suit ce projet. La DIRE est un organe d'impulsion et d'encadrement pour la relance de cette décentralisation du pouvoir économique en rapport d'ailleurs avec le Ministère du Développement rural et de l'Hydraulique.

Le député Momar LO dit que l'ajustement structurel est en train de retrécir l'action de l'Etat. Je crois qu'il faudrait apporter une explication puisque le Gouvernement sénégalais fait de l'ajustement structurel avec croissance et donc les objectifs sont bien clairs et le Ministre des Finances a dû expliquer cela en long et en large mais je dois vous dire tout simplement que notre souci majeur et les actions que nous menons surtout au niveau du développement rural tendent à l'assainissement total des structures étatiques et para-étatiques pour que ces structures soient des structures compétitives et capables de mieux gérer et de mieux appuyer les structures de développement que sont les agriculteurs dans le cadre de leurs organismes socio professionnels. Et je dois vous dire que du point de vue assainissement, nous sommes arrivés à des résultats extrêmement intéressants. La filière arachidière avait un déficit de près de 30 milliards de francs dû à la détérioration des termes de l'échange et également à un circuit qui était beaucoup plus difficile et qui avait besoin d'être assaini qui allait de la culture d'arachide à l'exportation de l'huile. Ce circuit entraînait des pertes dans les transports et les déchets et rien que le circuit primaire dégageait une perte de 12 %. Je dois vous dire qu'en 1990, les pertes n'ont été que de 1,25 % grâce aux agriculteurs eux-mêmes qui commencent à être de véritables partenaires de la filière arachidière et grâce également aux efforts d'assainissement que nous avons entrepris à l'intérieur de la Sonagraine et de la SONACOS. Les normes internationales sont de 4 %. Nous sommes arrivés à 1,25 % et ceci a donc permis de minimiser les coûts et nous avons également procédé à des audits et à des réajustements des

.../...

charges industrielles. C'est une filière qui est totalement équilibrée bien que nous ayons soutenu les prix aux producteurs. Quand le Sénégal achetait son arachide à 100 F le kilo, le cours mondial était à 54 francs. Pour le coton, c'est la même chose, l'ajustement strucutre nous a conduits vers un assainissement de la filière et là aussi nous sommes arrivés à réduire les prix de revient du coton fibre qui est passé de 700 F le kilo à quelque 450 F. Et cela nous l'avons fait avec la participation des agriculteurs qui sont devenus aussi de vrais partenaires qui font des produits de qualité avec un rendement record de 3,5 tonnes à l'hectare et un rendement moyen de près de 2 tonnes.

Tout ceci a entraîné une réduction des charges. Nous avons connu une désinformation à propos du coton mais je dois vous dire que les agriculteurs du coton sont partis au Mali pour rencontrer leurs pairs pour voir dans quelles conditions travaillent. Ils sont allés au Mali, ils se sont rendus compte que dans les villages maliens, il y a une forte solidarité entre les agriculteurs qui s'entraident à l'occasion des récoltes et des transports. Nous nous sommes rendus compte également au Mali que les engrais n'étaient pas subventionnés, l'engrais y coûtait 100 F le kilo alors qu'au Sénégal l'engrais est subventionné est vendu à 50 F, que le litre de pesticide était vendu à 1.700 F alors qu'au Sénégal on vend à 1.000 F et que le coton était acheté à 85 F le kilo alors qu'au Sénégal on achète le coton à 100 F le kilo. Ils ont dit à leur retour avoir vu beaucoup de chose, mais on demandé qu'on ne baisse pas le prix du coton. Je leur ai dit, que le Chef de l'Etat n'a pas l'intention de baisser le prix du coton mais il vous demande de travailler. La désinformation a fait baisser les superficies de 28.000 ha à presque 24.000 ha mais cette année nous avons été obligés d'arrêter parce qu'on n'avait plus de moyens pour les aider à mettre leurs cultures en place. Les demandes se situeraient à 40.000 ha et nous avons planté près de 39.000 ha ce qui prouve que vraiment les agriculteurs au coton ont compris et je crois que le meilleur gagne près de 300.000 F l'ha. Ceci est valable pour la Casamance puisque la Casamance est une des premières régions cotonnières du Sénégal ce qui prouve que la SODEFITEX a été performante et au niveau de la zone d'intervention elle n'a plus besoin de la SOMIVAC. Ceci est valable également pour la SODAGRI et pour la SODEVA car nous n'avons donc besoin au niveau de l'Etat d'une petite structure de coordination qui est déjà pratiquement mise en place. Que deviendront les infrastructures de l'Etat ? Vous pouvez vous rassurer, ce retrait de l'Etat ne veut pas dire réduction de la mission de développement. L'Etat au contraire améliore les performances et augmente sa mission de développement.

Quand la SAED s'est désengagée, elle a été tout de suite remplacé par la CSS et toutes les infrastructures de l'Etat qui existaient là, ont été complètement reprises et continuent à fonctionner.

.../...

SECRET
 1980
 1980

En ce qui concerne la SAED, le désengagement de la SAED a libéré par exemple toute une régie de tracteurs d'aménagement des terres. Cette régie est en train d'être prise à charge par un technicien de maintenance qui a été pris par un GIE, Une GIE vient de monter une usine à Podor et une usine très performante, les outils de la SAED continueront à fonctionner jusqu'au moment où des promoteurs pourront les acheter pour répondre à cette politique de décentralisation du pouvoir économique. Donc, sur ce plan là, vous pouvez vous rassurer que les infrastructures de l'Etat seront sauvegardés et je l'ai même vu dans le rapport de présentation, que les 21 agents qui sont restés ce n'est pas parce qu'on ne pouvait pas payer nos indemnités mais on n'avait besoin de ces agents pour continuer à défendre le patrimoine culturel, matériel et financier de la société donc le patrimoine de l'Etat.

Vous dites que nous avons toujours annoncé des réformes et vous demandez à quand ces réformes. Vous savez une réforme on l'annonce, on l'étudie parce que le développement rural et dans un ensemble qui est le gouvernement et le gouvernement et votre gouvernement. Donc les réformes sont étudiées, réfléchies et des essais sont faits pour essayer de lancer le programme. Je dois vous dire que nous sommes très avancés et actuellement nous avons déjà mis en place un projet d'un milliard de franc appelé programme intégré de gestion des ressources naturelles qui couvre les régions de Kaolack et de Tambacounda et qui doit justement ressortir la formule définitive de réforme agraire du Sénégal pour l'ensemble du pays. Ces réformes doivent aboutir, je l'espère bien, vers une appropriation de la terre comme outil de travail devant permettre aux agriculteurs d'avoir des garanties auprès des banques pour avoir un financement. Mais je dois vous assurer que l'accès au crédit est déjà fait puisque les GIE ont accès au crédit. Nous avons mis en place une caisse nationale de crédit agricole qui fonctionne très bien mais nous disons que nous allons augmenter les garanties du producteur vis-à-vis des banques pour augmenter le niveau d'investissement. Et nous pensons qu'une meilleure gestion également de la terre, une meilleure gestion des ressources naturelles nécessite une certaine sécurisation de l'utilisation des terres au niveau du terroir villageois. Et là nous avons pris une décision inter-étatique en Guinée Bissau, en juillet dernier, à l'occasion du Sommet du CILSS et cela a été adopté à la suite du séminaire de Sécou qui a justement décrit le cadre précis de cette décentralisation du pouvoir économique au niveau de l'agriculture de cette appropriation des terres et cette sécurité d'utilisation durable des terres.

Donc nous sommes entrain de poursuivre notre chemin en mettant en place de véritables programmes d'expérimentation.

Le Président DACOSTA, a parfaitement raison quand il dit que, toute initiative du gouvernement va dans le sens de l'amélioration de sa mission. Jamais le gouvernement de Abdou DIOUF ne prendra décision qui sera contraire à la décision précédente. La disparition de la SOMIVAC, comme vous l'avez dit, c'est un changement de moyens de locomotion. C'est uniquement cela; c'est ce que je vais vous démontrer et je vous assure que cela ne se fera que dans l'intérêt du peuple sénégalais en particulier des populations de la région naturelle, de la Casamance.

Pour vous apaiser, je dirais que les indemnités sont payées, les projets sont en place avec un investissement de 61 milliards, sans compter le plan d'urgence de l'hydraulique et le programme régulier de l'hydraulique. On oublie souvent que la direction du génie rural et de l'hydraulique sont des structures étatiques que la directions de l'agriculture, des Eaux et D Forêts sont des structures perennes, que les projets de développement sont prioritaires par rapport à ces structures. On décentralise les unités au niveau de Ziguinchor pour améliorer les méthodes d'approche et de contrôle mais vous avez des structures perennes qui sont actuellement consolidées et l'essentiel pour nous c'est d'avoir des structures perennes qui sont des structures régulièrement prises en charge par le gouvernement sénégalais par l'état sénégalais, par le budget national, Nous sommes donc-en train de chercher une certaine souveraineté, une certaine prise en charge vers le développement et réduire notre ouverture vers l'extérieur dans ce domaine là.

Quand on a fait le barrage de Guidel, c'était dans un souci certes d'aménagement des terres, mais en faisant le barrage de Guidel on savait très bien qu'on ne pouvait pas aménager les terres maintenant, on l'a fait pour l'avenir, Pourquoi ? parce que les terres de Guidel étaient condamnées, c'était des terres sulfato-acides, il fallait donc avec d'autres réactions chimiques plus complexes et il fallait donc après avoir bloqué la salinisation permanente, étudier maintenant toutes les procédures nécessaires pour desseler ces terres. Nous avons fait cela pendant 6 ans sans interruption avec des appuis extérieurs, avec nos instituts de recherche et actuellement, nous commençons à voir le bout du tunnel et un projet d'aménagement viable a été élaboré et son coût est de l'ordre de 2 666 000 000 de frs.

Il a été présenté à la CEDEAO et au gouvernement japonais. Donc c'est un projet qui suit son cours et qui va se réaliser.

Le député Boubacar SALL, a repris dit que les propos du Député Momar LO. Je crois que j'ai répondu à Momar LO et je viens de démontrer que le gouvernement n'a pas abandonné le monde rural. Au contraire, il le développe tous azimuts. Avant, on avait des programmes spécifiques orientés soit vers la rivière, soit vers Parti. Maintenant, nous faisons des programmes multidimensionnels. Je prends le cas de PRIMOCA, qui va réaliser près de 10 forages urbains, améliorer 7 structures hospitalières centrales, 190 km de pistes et 68 km de route goudronnée. PRIMOCA va assurer entièrement les circuits d'approvisionnement en intrants et les structures de développement agricoles mises en place. Il va réaliser un aménagement de forêt, 900 km de parcours, 2700 ha d'anacardiens, améliorer 7 cases, aménager 250 salles de classes, 15 puits à pilotis à usage domestique et aménager 1500 hectare. Donc c'est un développement global que nous faisons maintenant, et on ne peut pas dire que ce gouvernement là se désengage étant donné qu'il multiplie sa mission par 10, et son pouvoir d'investissement d'autant. Je vous ai dit tout à l'heure, dans mon introduction, que nous ne sommes pas contraints ni par la Banque Mondiale, ni par FMI. Cette mutation a été prise en toute souveraineté. Ce n'est pas un acte de décès, et quant quand un général est réformé, on salue avec dignité et ^{on} continue la guerre. Et c'est ce que nous sommes en train de faire. Je crois que nous pouvons être tranquilles. Si vraiment la SOMIVAC disparaissait comme ça brutalement sans solution de rechange, mais on aurait cru parce que le Sénégal est un pays de droit, un pays démocratique et les syndicats sont là qui défendent les intérêts des travailleurs et en toute démocratie. Mais s'il y avait un problème on l'aurait su. Le Paysan travaillait en Casamance, ils sont encadrés, j'ai eu des félicitations de la part des agriculteurs et des hommes politiques du département de Bignona qui sont contents du B DERBAC, qui va bientôt démarré et qui a déjà 3 délégations, une à Bignona une à Oussouye et une à Ziguinchor. Et le DERBAC n'est pas la seule unité qui opère dans cette région puisqu'il y a les autres unités sans compter les ONG. Donc je crois que sur ce plan là nous pouvons être tranquilles les missions se poursuivent normalement malgré les obstacles qui, se dressent devant nous pour retarder le processus de développement.

.../...

Le député Samba BALDE, dit qu'il ne faut pas que les mesures du désengagement ne soient pas des mesures de désengagement pour le désengagement. Je crois que j'ai répondu, ce n'est pas justement du désengagement au sens large du terme, c'est le transfert d'activités productives à la société civile. Les missions de formation demeurent, elles sont assumées par d'autres structures.

Oui les projets ont une durée de vie bien déterminée. tout évolue dans la vie, donc il faut adopter nos instruments de travail au contexte nouveau. Les besoins des agriculteurs ayant changé, nous sommes obligés de nous adapter à l'expression de leurs besoins. C'est pourquoi nous avons créé le programme de vulgarisation pour assister, encadrer les paysans et discuter que les organisations socio professionnelles. Après , on établit ensemble un programme que chacun s'engage à respecter. Donc les méthodes ont changé et qu'il ne faut pas avoir peur de changer les idées quand c'est nécessaire. Et je vous dis qu'aux Etats-Unis, il y a plus de six cent entreprises qui sont supprimées tous les jours et d'autres prennent la relève. Donc l'essentiel c'est de maîtriser son instrument de développement et de l'adapter aux circonstances, parce que l'agriculture a changé en Casamance, où il y a eu beaucoup d'eau et vous avez une maîtrise agricole paysanne qui était extrêmement éco évoluée, mais entre temps après vingt années de sécheresse, il y a une remontée de sel phénomène chimique plus complexe, mais là il faut trouver une méthode pour travailler. Donc il faut des moyens plus efficaces et plus rapprochés.

Pour répondre au Député Samba BALDE, les fonctionnaires ce sont des agents de l'Etat, qui n'ont rien à dire et ils on sont actuellement en train de travailler, ce sont eux qui mènent les projets DERBAC et PRIMOCA et les autres structures. Ils ont entièrement recasés et perçoivent avec des indemnités d'ailleurs plus substantielles que celles qu'ils avaient et . ils doivent se mettre au travail pour augmenter la productivité. Pour les employés contractuels, leur problème a été réglé et les indemnités différentielles et autres seront payées aux agents fonctionnaires en fonction de la véracité de ces indemnités et des . primes différentielles. Donc sur ce plan là nous vous inquiétez pas, les fonctionnaires ce sont nos fonctionnaires, ce sont nos braves agents et disciplinés qui font leur travail et je crois qu' au Sénégal on a toujours payé les droits des uns et des autres, ça nous le faisons la tête haute.

Pour Madame le député Coumba BA, la SODEFITEX est loin d'être supprimée, c'est une société dynamique, un modèle de développement qui est déjà très avancé dans la sécurisation de l'utilisation des terres parce que la SODEFITEX couvre beaucoup de domaine: les parcelles bornées, l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales. La SODEFITEX seulement se développe, mais touche également d'autres régions celle de Saint-Louis.

[The following text is extremely faint and largely illegible due to bleed-through from the reverse side of the page. It appears to be a continuation of the discussion or a separate section of text.]

Le Député Moussa DIEDHIOU dit qu'il exprime un sentiment déjà exprimé par d'autres. J'espère qu'il accepte avec moi que nous sommes loin d'être endeuillés. Nous sommes prêts à continuer le travail et nous sommes tous prêts ensemble à défendre l'intégrité de notre territoire. Je crois que le Ministre de l'Intérieur qui est à côté de moi a une voix plus autorisée que la mienne.

L'expérience de la SOMIVAC n'est pas d'enlever des agents qui sont devenus expérimentés et de les recycler dans les autres projets. Nous avons pris les études de la SOMIVAC, nous sommes en train d'élaborer le projet; donc cette expérience n'est pas abandonnée et nous avons une structure de coordination plus floue, parce que nous vous l'avions dit- quand les choses sont biens, nous risquons d'avoir des problèmes de gestion. Nous avons hérité des bienfaits de la SOMIVAC et nous avons amélioré les méthodes d'approche. Donc pour nous ce n'est pas une expérience qu'on abandonne, au contraire on en profite très largement.

Je vous ai déjà dit longuement pourquoi la SOMIVAC disparaît. La SAED est une structure qui va être aussi très souple également, mais la SAED a d'autres missions que la SOMIVAC n'avait pas et qui sont des missions encore terriennes. Mais il fallait créer d'autres sociétés parce que, au milieu de la Vallée du fleuve, dans la région de Saint-Louis et dans le département de Bakel, il n'y a pas la SODEFITEX ou la SODAGRI mais d'autres sociétés qui faisaient la même chose. Je l'ai déjà dit tout à l'heure DERBAC n'est pas une société, c'est un diverticule de l'administration, donc quelque chose de tout à fait sous-jacent au travail de l'administration qui est une structure permanente. Donc on n'a pas à s'inquiéter, je ne sais pourquoi on s'inquiète. Si le projet DERBAC a fini sa mission, il y aura DERBAC II, DERBAC III, IV en fonction de ce qu'il restera à faire. Il y aura une mutation et on passera à une autre forme de société. Il n'est pas dit que dans quelques années, nous n'aurons pas une société d'encadrement privée. On peut avoir une société d'encadrement privée qui passe des contrats avec des agriculteurs devenus professionnels, donc plus à l'aise. Ça c'est une chose qui peut arriver un jour. En Europe vous avez des sociétés d'encadrement privées qui passent des contrats avec des structures communales et participent au développement de tel ou tel secteur de leur milieu. Je crois que ce sont des choses qui pourront arriver un jour.

Nous avons donc la conscience tranquille et nous continuons notre développement sans interruption. J'avais noté ici qu'on ne voit dans les régions lointaines du Sénégal ni la CFA, ni Buhan Tesseire, Peyrissac, mais nous avons encore d'autres structures qui sont encore très près de nous et pour poursuivre notre programme de commercialisation des produits.

Pour le Président Madia DIOP, je crois que j'ai déjà répondu à toutes ses préoccupations mais je dois dire que vous n'avez pas à vous inquiéter de n'avoir pas vu vos travailleurs. Ils sont venus vous voir et vous aviez touché le Gouvernement qui a tenu compte de vos interventions qui a créé une commission interministérielle qui gère la disparition de la SOMIVAC et dans la satisfaction totale de vos travailleurs. C'est pourquoi, ils ne sont pas revenus. Alors vous vous posez donc moins de problèmes en ce domaine.

Votre souhait, c'est que le développement rural fasse une étude générale des problèmes qui embrassent ce département. Cette étude se fait, nous sommes en train d'élaborer un programme d'ajustement structurel agricole et nous étions en train d'élaborer un plan de développement agricole à long terme jusqu'en 2015 et de faire le recensement agricole. C'est quelque chose qui n'a jamais été fait ici nous sommes en train de préparer le recensement agricole donc pour essayer d'évaluer tout ce qui se fait en milieu rural allant de la démographie jusqu'au développement intégral de ce milieu. Vous avez, avec mon collègue du développement industriel, trouvé des solutions pour ressusciter des sociétés plutôt privées mais c'est une bonne chose mais moi je n'ai pas ce problème, mes sociétés sont là, et je dois réajuster pour les adapter au développement de ce pays que ce soit la SAED, la SODEFITEX, la SODEVA, la SONACOS, la SODAGRI et avec les sociétés privées comme la SNTI, je n'ai pas de problème. Les autres problèmes que j'avais au niveau syndical, je vais les discuter avec vous et j'ai rencontré le syndicat à propos de la SODEFITEX, de la SAED et de la SODEVA. Tout récemment nous avons rencontré le syndicat à propos de la SONACOS et nous avons apporté des explications au syndicat mais nous pouvons, si les syndicats le désirent, les rencontrer et discuter avec eux des problèmes de la nouvelle politique agricole. Nous n'avons pas déflaté pour notre plaisir, nous réajustons en fonction des missions qui sont confiées à notre département.

.../...

Le Président Samba Laobé FALL, je le remercie des informations et des explications qu'il a données. Effectivement le souci du gouvernement demeure le même, c'est-à-dire un souci constant de développer ce pays de façon harmonieuse et la dissolution de la SOMIVAC, je l'ai expliquée largement. Elle doit se faire sans entraver le processus de développement de la Casamance. Au contraire, je vous ai dit nous avons 61 milliards d'investissements en cours en Casamance et je crois que c'est très important quand on le compare au montant global du plan d'investissement du Sénégal. C'est très important, vous pouvez rapprocher les chiffres et vous verrez que c'est une région qui n'est pas oubliée parce que c'est une région sénégalaise et c'est le deuxième grenier de ce pays.

Le Député Younoussé SAKHO, je comprends parce que vous êtes un ancien employé de la SOMIVAC et je comprends votre attachement sentimental à cette société mais je vous assure que le développement rural se porte bien et que la SOMIVAC est une société que nous saluons avec dignité. Elle a accompli sa mission, elle a besoin de se reposer et la relève est faite de façon très efficace et nous avons donné des exemples précis partout. Le Président de la République du Sénégal a fini sa mission pourtant le gouvernement ne s'est pas arrêté. J'ai cité PRIMOCA mais il n'y a pas que PRIMOCA, il y a le projet de protection des forêts du Súd qui est un projet de 2 milliards de francs. Vous avez la mise en valeur de la forêt de Dabo et tous les projets forestiers sont des projets presque de développement global parce que il y a des pistes de production, il y a l'amélioration des conditions agricoles etc... Donc il y a la lutte contre les feux de brousse et je crois vous pouvez vous rassurer, un projet disparaît, un autre projet se met en place. Un bailleur de fonds est là un autre vient l'aider etc... et le processus de développement du Sénégal continue grâce aux efforts des populations et des partenaires internationaux.

Le matériel existant doit être vendu aux paysans et les rizières doivent rester sur place pour être données en cadeau aux paysans. Je vous dis que les paysans sont des entrepreneurs, il faut éviter de faire du paternalisme avec le paysan. Ce sont les forces vives les plus productives de la nation. Et ces forces vives sont les composantes les plus importantes de la nation. Nous injectons chaque année près de 50 milliards de francs en milieu rural et quand mon collègue de l'Intérieur était au ministère du développement rural, on avait

injecté une fois 70 milliards dans le milieu rural. C'est donc un monde rural qui travaille et qui est en train d'acquérir des moyens de développement. Il n'est pas question de vendre aux agriculteurs une machine usagée qui va lui coûter plus cher qu'une machine neuve. Nous ne le ferons pas car les machines peuvent être achetées par les agriculteurs à des prix raisonnables et ce seront des machines neuves.

Pour les agriculteurs, nous sommes en train de mettre en place tout un programme d'équipement pour améliorer les moyens d'intervention et je crois que ce cadeau là sera moins empoisonné que le matériel usage qui ne fonctionne pas ou fonctionne difficilement.

Monsieur le Président, voilà les quelques explications que je voulais apporter. Je voudrais vraiment remercier l'Assemblée Nationale de l'intérêt particulier qu'elle n'arrête d'accorder au ministère du développement rural et à travers ce ministère au développement harmonieux de notre monde rural, à l'épanouissement de nos paysans.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci Monsieur le Ministre, je vous remercie de vos explications.

La discussion générale est close. Nous passons à l'examen des articles.

Monsieur Amadou Moctar NDAO

ARTICLE PREMIER : l'établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé "Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance" (SOMIVAC) est dissout à compter du 25 Septembre 1990.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 1er ?
Je mets aux voix l'article 1er
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

828
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Monsieur Amadou Mactar NDAO

ARTICLE 2 : La procédure et les modalités de la liquidation de la

SOMIVAC sont définies par le décret n° 84-992 du 11 Septembre 1984

portant application de la loi 84-64 du 16 Août 1984 fixant les moda-

lités de la liquidation des établissements publics, des sociétés

nationales et des sociétés d'économie mixte.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 2 ?

Je mets aux voix l'article 2

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

ARTICLE 3 : Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi, notamment la loi 76-64 du 02 Juillet 1976 portant création de la société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance (SOMIVAC)

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 3 ?

Je mets aux voix l'article 3.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

6 - Projet de loi n° 27/90 agrogeant et remplaçant l'article premier de la loi 83-48 du 18 Février 1983 portant réorganisation administrative de la région du Cap Vert.....	72..
7 - Projet de loi n° 28/90 modifiant la loi n° 72-25 du 19 Avril 1972 r relative aux communautés rurales.....	76..
8 - Résolution.....	122
9 - Fin de séance.....	123

Secrétaires élus

MM Elimane KANE
Bara DIOUF

Présidence

M Abdoul Aziz NDAW

Président